L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: 12 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 18 MARS 1890.

Matinée Musicale.

Samedi dernier Mme James Nott donnait chez elle une audition de membre de ses Elèves; et on sait si elle en forme de distinguées. Pas n'est besoin de dire que le monde—et le meilleur—se pressait dans les salons de l'éminent professeur et que les invités ont voulu entendre jusqu'au dernier morceau de ce programme attrayant, comme sait les composer Mme Nott. Et à coup sûr tous se sont félicités de cette jolie fection.

Nous avions le plaisir de connaître toutes les jeunes filles qui figuraient dans ce programme; l'intérêt n'en était donc que plus vif pour nous, car l'occasion s'offrait à nous de juger des progrès.

Pour bien des raisons nous comptions sur ces progrès, et en vérité, notre attente n'a pas été déçue; ils se sont produits, bien affirmés sur toute la gracieuse ligne.

Si habile que soit un professeur de chant, il ne saurait obtenir de ces effets qui captivent un auditoire, un public, si la qualité des voix dont l'éducation lui est confiée ne vient pas le seconder.

Or Mme James Nott qui nous semble née sous une excellente étoile, a toujours eu le bonheur, depuis qu'elle est entrée dans l'enseignement, de rencontrer et des voix pleines de promesses, et des natures intelligentes pour tenir ces promesses.

Sa classe actuelle présente, sous ce double rapport, un ensemble remarquable.

Au moment d'écrire un compte-rendu de ce concert, nous nous trouvons fort perplexe, car on nous dit que peut-être les jeunes filles qui en ont fait les frais ne désirent point que leurs noms soient donnés.

C'est de la modestie sans doute et nous vénérons nous-même à ce vœu, mais comment faire? Nous avons tourné et retourné notre plume et après une longue recherche d'expédients, nous nous déclarons absolument incapable de rendre notre prose intelligible, si pour chaque sujet il nous faut garder l'anonyme. Il y avait la forcément de la confusion, et, au fond, on risque d'encourir le blâme, nous nous risquons à nommer. Ce blâme, si blâme il y a, s'atténuera, nous l'espérons, en raison de notre excellente intention.

Donc prenons par le plus court et allons droit aux indiscrétions.

Mlle A. Legardeur avait pour sa part, trois morceaux, le *Crucifix* de Faure, duo avec Mlle Julia Wogan); le grand air de *Semiramis*, Rossini; les stances du *Cid*, de Massenet. Dans chacun de ceux-là elle a montré des qualités de style, de phrase, de sentiment.

Cette voix qui est homogénéisée, dont les cordes sont bien traitées, s'égrènent d'une façon notable, a acquis du développement; le son se pose avec netteté et l'intelligence des nuances se manifeste à toute phrase. A cette ampleur s'ajoute de la chaleur qui la met encore mieux en relief.

Nous parlions de progrès tout à l'heure, ils sont frappants chez Mlle Julia Wogan; la preuve en a été abondante dans le *Crucifix* et dans l'air de *Galathée*, Massé. Il est évident que l'élève ne veut pas être ingrate envers la nature et que, pour aider celle-ci, elle travaille consciencieusement et dans la bonne direction. Cette nature lui a donné en effet une voix d'un timbre extrêmement sonore, distingué, et qui persiste du grave à l'aigu sans jamais faiblir.

Sancta Maria, de Faure (comme on redouvrait de ses *Rameaux*) et *Disce*, de Pessard, étaient les choix de Mlle Marie Smith; choix heureux qui ont mis en lumière une voix pleine de brillant d'abord et qui le plus souvent trouve aussi l'expression et l'expression juste. De Pémotion dans son interprétation du *Sancta Maria*, dont, par parenthèse, la partie de violon obligé a été jouée par le jeune Maxime Landry.!

Avec M. Eckert, l'habile accompagnateur, il était seul à représenter ce qu'on appelle le sexe fort, et, il faut l'avouer, il s'en est excellemment tiré. Déjà du style et beaucoup de sentiment chez ce jeune homme, élève de M. Marx Kaiser et qui, en quelque quinze ou dix-huit mois, a obtenu ce surprenant résultat.

Mlles M. et E. Tobin se sont fait entendre dans divers morceaux: *Brise embaumée*, de Godefroid—*L'rière du soir*, Redmond, etc., et puis celles-ci seront sans nous ne voulons point en écrire deux appréciations séparées, mais avons le devoir et le plaisir de dire qu'une même part de succès revient à chacune d'elles.

Elles sont sœurs aussi par les qualités natives, qualités vocales, intelligence musicale, qui font que leurs progrès ont été très rapides, très sérieux. Tout est correct, soigné dans leur chant, servi par des cordes sympathiques; désormais pour elles vouloir c'est pouvoir.

Et nous vous affirmons qu'elles veulent.

Le grand air des *Saisons*, de Massé; les *Séances*, de Fléchier, celles sont les deux pages où nous avons eu la bonne fortune de retrouver Mme Nolte. Voix charmante toujours, et toujours aussi un sentiment vrai qui sait se communiquer. Elle a surtout chanté le morceau des *Saisons* avec une expression très vraie, très vibrante.

Mlle Ella Sinnott s'attaquait à l'air du *Sommeil*, de l'*Africaine*, page d'une exécution malaisée, qui veut chaleur, grâce, sensibilité et légèreté. Ces qualités là sont en elle et nous avons eu grand plaisir à entendre une fois de plus ce timbre pur et sonore. L'instrument s'est très notablement assoupli; viendra un peu plus de hardiesse, un peu plus d'élan et les plus grandes difficultés vaincues avec intelligence se présenteront mieux.

Mlle B. Whitmore, dans son interprétation d'un morceau de Rubinstein: *Asra*, a aussi obtenu un succès tout flatteur. Beaucoup de foyer; ce qu'on appelle le tempérament musical. Elle possède de tout ce qu'elle chante, et facile est de comprendre qu'elle apprécie le prix du coloris.

Deux Elèves d'un autre professeur de premier ordre, Mme Charles Boudon, qui, ne voulut se joindre à elles de Mme James Nott: Mlle Grima —Mlle J. Bermudez. Deux succès après tous ces succès.

Mlle Grima, on le sait, est aussi une coloriste; elle use des demi-teintes, des oppositions d'ombres et de rayons avec un goût exquis, une délicatesse de touche dont l'effet ne manque jamais. Cette fois encore il a été complet dans une *Valse de Chopin* (si nous ne nous trompons) à laquelle des parties ont été adaptées.

Deux morceaux: *La Fille du Tzigane* et *La véritable Manola* ont figuré aussi parmi les meilleurs succès de la matinée. Ils ont été chantés par Mlle Jeanne Bermudez avec la sympathique et fraîche voix qu'on lui connaît, et détaillés avec esprit, avec brio. Elle sait dire, en même temps que chanter.

Deux morceaux de piano; Sextuor de *Lucie*, par Liszt, et *Campanella*, de Robinstein, ont été exécutés par Mlle L. Vincent avec un style, une ampleur, une facilité, une légèreté, une vigueur, une sûreté d'attaque qui la mettent ici au premier rang des amateurs et la classeront bientôt parmi les artistes. Talent bien fin et bien sérieux aussi que celui là.

Nous savons qu'un pareille circonstance Mme James Nott veut qu'on fasse silence sur elle; néanmoins nous forçons la consigne en écrivant, pour finir cet incomplet compte-rendu, qu'elle a chanté comme à ses meilleurs jours, c'est à dire en artiste de haute valeur, en virtuose et en diseuse finement sympathique.

Théâtre St-Charles.

La pièce qui se joue en ce moment au St-Charles et en tiendra l'affiche jusqu'à samedi, est un drame réaliste, en ce sens qu'il emprunte bonne partie de son intérêt aux décors eux-mêmes, dont quelques-uns sont d'une vérité saisissante. La rivière Hooley est l'un de ces décors, et il faut avouer que rarement effet fut mieux réussi au théâtre.

L'artiste peintre a pour collaborateur en cela la nature elle-même, car vous trouverez au-delà de la rampe, avec la réduction qu'impose, cela va de soi, une rivière authentique; de la belle et bonne eau dans laquelle vous pourrez aller vous plonger, si le cœur vous en dit et si vous avez accès aux coulisses.

Cette partie aquatique de l'ouvrage—qualité du texte, de drame aquatique aussi—est assurément très intéressante, d'autant plus que sur ce cours d'eau improvisé chaque soir—5,000 pieds cubes d'eau—on voit le fameux rameur Edward Hanlan jouer remarquablement de l'aviron.

Ajoutons que le *spectacle* proprement dit n'est pas le seul attrait de ces représentations; *Dark Secret* a aussi son intérêt comme pièce et l'ensemble de la troupe est *fort* acceptable.

—Le masque d'espèce nous met dans l'obligation de renvoyer à demain un article sur les Ecoles de l'Union Française.

THEATRE DE L'OPERA.

Nous recevons la visite de M. A. Durieu qui nous confirme la nouvelle que nous avions déjà appris, sa nomination comme directeur de l'Opéra pour la saison 1890-1891.

On le sait, et nous avons cru devoir le répéter à M. Durieu, notre candidat était, a été jusqu'à la dernière heure, M. Mangé. Nous avons toujours cru, nous croyons encore, qu'après la façon habile dont il a sauvetè l'Opéra, bien près de faire naufrage il y a de cela quatre années; qu'après tant d'efforts honnêtes, persévérants, intelligents, et malgré les fautes commises, comme choix de certains sujets, cette nomination lui était due.

Les directeurs de l'Association n'en ont pas jugé ainsi; nous manquerions de sincérité en ne disant pas que nous le regrettons.

Ce regret exprimé à l'endroit d'un directeur que nous estimions et affectionnions fort, il n'est pas besoin d'ajouter peut-être qu'aujourd'hui, comme toujours, nous prêterons notre appui à l'Opéra et que le nouvel impresario trouvera en nous, ainsi que celui qui va nous quitter, un bon vouloir complet et la résolution de tout mettre en œuvre pour la prospérité d'une institution à la perpétuité de laquelle nous attachons le plus haut prix.

M. A. Durieu, que nous avons vu un instant seulement, nous annonce que son intention est de donner à notre public de l'opéra, de l'opéra-comique, de l'opérette, et qu'il ne négligera rien pour que sa troupe réponde au vœu du public, c'est à dire soit de premier ordre. A l'œuvre donc.

Concert Musin.

Les occupations se pressent tellement devant nous que nous avons seulement le temps d'annoncer le retour de l'éminent artiste, M. Musin, le violoniste auquel si chaud, si flatteur fut fait à l'Opéra, il y a quelques semaines de cela. Le brillant et sympathique virtuose obtiendra, nous en gardons l'assurance, le même succès, plein de cette fois devant une salle pleine. Il nous revient avec sa troupe et donnera seulement deux concerts.

Le premier aura lieu ce soir, à la Salle Grunewald; en voici le charmant programme: Kermesse de *Faust*, de Saint-Saëns, par le pianiste M. E. Scharf; *L'Etoile du nord*, *Tannhauser*, par M. Bologna, baryton; *Air russe*, de Wieniawski, par M. Musin; Air de *la Récolte au Sarrail*, Mozart, par Mme Tanner; *Sonate* de Beethoven, en *si* mineur, par Mme Marguerite Samuel et M. Musin—tout un régal; Duo de *la Favorite*, par MM. Nicolai et Bologna; *Histoires de concert* et *Berceuse*, de M. Musin, exécutées par le compositeur; *Nocturne*, de Chopin et *Valse des Dames*, Joseffi, Mme Marguerite Samuel; le trio de *Jerusalem* (*I Lombardi*), Verdi, par Mme Tanner, M. Nicolai, M. Bologne, avec violon obligé par M. Musin; accompagnement de piano par M. Scharf.

On en conviendra, voilà tout un dessus de panier; et la belle exécution qui en est promise, y ajoutera encore trop de prix pour que les gourmets de musique ne se portent pas en foule à cette soirée, artistique sous tous les rapports.

Exhibition.

La seizième exhibition par le New Orleans Camera Club aura lieu après-demain soir au Tulane Hall, University Place. On sait que cette très utile et très active Association exhibe, outre ses propres ouvrages, ceux de sociétés du même genre et en existence dans les divers Etats de l'Union. Cette fois elle offre à ses invité toute une série de vues prises par le Syracuse Camera Club, New York.

On commencera à huit heures.

Grand Opera House.

Les Minstrels de la troupe Primrose & West ont la réputation de ne point se tenir aux écœurantes vulgarités qui trop souvent font tort au fort caractéristique des compagnies ministreliques. Cette réputation ils l'ont toujours méritée; ils la méritent encore.

Aussi leur nouvelle halte à la Nouvelle Orléans promet-elle d'être de fort bon rapport. Les soirées de dimanche et de lundi paraissent être de garant. A ces deux représentations la foule était grande, et chaque fois le rire a couru dans tout cet auditoire comme l'étincelle sur une traînée de poudre. On continuel crescendo de gaîté.

Dans la compagnie actuelle les spécialités sont d'une importance aussi que par le passé et nombre de celles-là sont hors de pair dans leurs genres.

On le sait, le comique, dans une troupe de minstrels, n'a pas seulement à débiter une quantité déterminée de scènes, à chanter un certain nombre de chansonnettes burlesques, à unir enfin un bonimenteur stéréotypé; non. Il faut qu'il soit aussi improvisateur, que son esprit soit assez souple, assez primesautier pour donner, à chaque représentation, quelque charge nouvelle, inspirée, suivant que l'air le peut, par quelqu'incident du jour même, par quelqu'actualité de note.

Il est de ces comiques-là dans la compagnie Primrose & West.

Nous citerons, entr'autres, MM. Primrose & Lew Dockstader; l'autre soir ce dernier surtout a fort amusé en ce genre; il s'est très joyeusement amusé de *Pinafore* regrettable que vient de commettre le gouverneur Nicholls par son malencontreux refus de $100.000 que lui ont offerts à l'Etat par la Loterie de la Louisiane. Refus absolument immotivé dans le fond, et quelque peu laide dans la forme. Ce sont là faits qu'il faut savoir saisir au passage et qui font l'une des premières conditions du succès de minstrels.

Programme multiple amusant où tous les genres amusants défilent.

Musée-Théâtre.

C'est le rendez-vous des petites bourses; mais on n'en revient pas moins enchanté de ce que l'on y rencontre.

On se demande par quelle combinaison on peut arriver à produire de tels spectacles pour un prix d'entrée de 10 cents. Et cependant il en est ainsi; le Musée-Théâtre demeure ouvert presque toute l'année; et presque toute l'année aussi sa clientèle se maintient bonne.

MANIÈRE DE COPIER UNE BRODERIE.

La *Nature* a reçu, d'un de ses abonnés, une recette très simple et très pratique pour copier rapidement une broderie. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en la leur faisant connaître. "On pose la broderie à copier sur une surface plane, une table, par exemple; on la recouvre d'une feuille de papier suffisamment souple, le papier écolier convient très bien, puis on frotte rapidement le papier avec le dos du petit bout d'une cuiller en étain. La broderie se décalque presque instantanément. On place alors le décalque obtenu sur un papier bien spécial bien connu des dessinateurs en broderie et avec un crayon on suit le contour du dessin; on obtient ainsi sur l'étoffe une copie de la broderie. Ce même procédé peut s'appliquer à la reproduction des pièces de monnaie et, en général, à la copie de tout dessin en léger relief, feuilles d'arbre, ornements au fer sur cuir, carton, etc."

Le magasin de P. Péret, successeur de L. Vipic, est transféré au No 101 rue du Canal, avec un assortiment frais de gants, parfumerie et articles de toilette.

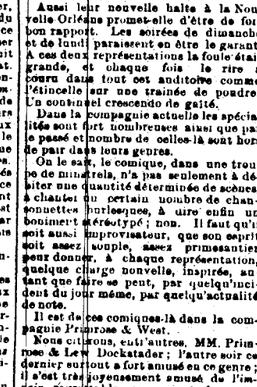

READ DIRECTIONS
But the majority of you have been, blind and obstinate, ready to
LISTEN AND LEARN,
and for their sake I forgive the incomprehensible few, and request
"I'LL STAY WITH YOU."
AND YOU, ONE AND ALL WILL STAND BY
Wolff's ACME Blacking
the finest polish Blacking for men, women and children, of this enlightened century.
WOLFF & RANDOLPH, Philada.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 17 mars 1890.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
Heures du matin.....	45	9
Midi.....	68	20
3 P. M.....	68	20
6 P. M.....	66	19

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Mariages.

Julian Lee, à Mlle Fannie Smith.
Francis Feuga à Mlle Eléonore Managhan.
John F. Muller à Mlle Amelia Darsan.

Naissances.

Mme John Sternberger, un garçon.
Mme Edward A. Shields, un garçon.
Mme James J Cassidy, un garçon.
Mme Jean P Barge, une fille.
Mme Fred Pecoul, une fille.
Mme Emile Jordan une fille.
Mme Andrew Mahoney, une fille.
Mme Simone L. virich, une fille.
Mme Geo. M. D. Fischer, une fille.
Mme Peter Weaver, une fille.
Mme Salvadore Bertucci, une fille.

Décès.

Chas. Weisler, 8r. 71 ans, Poydras et Prieur.
Moses White, 59 ans, Rempart près Lizardi.
Pauline M. Selle, 13 mois, 98 N. Broad.
Auguste Larrieu, 36 ans, Bayou St-Jean et Esplanade.
Mlle Vincent Carey, 19 ans, Asile Ste-Elizabeth.
Vve Mary Cusack, 57 ans, 320 Champs-Elysées.
Mathilda Ward, 70 ans, 307 1/2 Washington.
Hugh Cassidy, 2 mois, Esplanade près Prieur.
Mme Katharine Darne, 46 ans, Marengo près Constance.
Mme Charles Ludwig, 38 ans, 594 Magazine.
John S. Murphy, 35 ans, 398 Constance.
Catherine Burns, 4 mois, 88 St-Thomas.
Mme Ann Lucia Dowdell, 73 ans, 307 Locust.
Mme Amelia Blumenthal, 43 ans, Royale près Pauz.
Jas. M. Kinberger, 36 ans, 172 St-Philippe.
Wm Kenny, 52 ans, paroisse Plaquemines.
Thos. F. Maher, 5 jours, 50 Villere.
Marie Ricaud, 32 ans, 96 St-Bernard.
Vve Mary Gainer, 53 ans, Algers.
C. H. Chase, 66 ans, 182 Genois Howard.
Edward Maginnis, 5 ans, Deuxième et Peter.
Vve Marian Lapeyre, 73 ans, 165 avenue de la Course.
Maria Simmons, 70 ans, 59 Banks.
Louis Raby, 24 ans, 14 Palmyre.
Laura Ceaser, 35 ans, Annonciation près Josephine.
John Coleman, 46 ans, Roman et St-Louis.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

J. D. Geddes au Mutual Loan and Building Co., un terrain, borné par les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo, $500.

Wm R. Ker à P. Bean, un terrain, borné par les rues Magasins, Camp, Octavie et Joseph, $275.

J. Mazzei et als à J. M. Scheib, un terrain, borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Mon, $525.

H. Stinlage à C. Weise, cinq terrains, bornés par les rues Arabella, Live Oak, Joseph et Laurel, $150.

S. Jones à C. W. Clifton, un terrain, borné par les rues Gasquet, Tonti, Palmyre et Rochebleve, $275.

Mme J. B. O'Neil à Wm H. Finnegan, un terrain, borné par les rues Preston, Calhoun, Market et Toucher, $350.

J. W. Remache et als à J. A. Dean, un terrain borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dolhonde, $1,200.

Mme V. O'Kelly et autres à S. et J. Delgado, un terrain borné par les rues Camp, Chesnut, Philip et Première, $5,000.

E. M. David aux administrateurs du Tulane Educational Fonds, deux terrains bornés par les rues Carondelet, Magasins, Gravier et Camp, $10,000.

W. C. Gordon et als à T. Pickles, un terrain borné par les rues Canal, Front, Crossman et Peters, $11,450.

L. Bordenave à J. Lempfling, un terrain borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, St-Jean-Baptiste et Girod, $1,000.

Succession A. Levy à L. Weiss, deux terrains bornés par les rues Annonciation, Constance Robin et Terpsichore, $2,400.

Commercial Homestead Association à J. F. Exnicios, deux terrains bornés par l'Avenue Peters et les rues Octavie, St-Patrick et St-Denis, $3,800.

LES CREVASSES.

Celles de Pecan Grove, Nita, et autres de moindre importance.

Les fonds pour les travaux de reparations.

La situation en général.

Le col. Crandell conformément au désir de M. Dauphin a communiqué la nouvelle de l'offre faite par la Loterie, aux jurys de police des divers paroisses, dans les termes suivants:

Nlle Orléans, 16 mars.

M. le président du Jury de Police.

Le Gouverneur ayant refusé la donation de $100.000 faite par la Loterie de l'Etat de la Louisiane pour être dépensée à la réparation des levées, je l'ai acceptée pour la population.

La somme de $——— a été allouée à votre paroisse et elle est déposée à votre crédit à la Banque Nationale de la Nlle-Orléans, sur laquelle vous pouvez tirer à vue pour la dite somme.

A. W. Crandell.

A une lettre qu'il a reçue de M. Crandell pour savoir sur quelle base on devait s'appuyer pour faire la répartition des fonds, M. Richardson a fait la réponse suivant:

Nlle-Orléans, 16 mars 1890.

A. W. Crandell Esq.

Cher Monsieur,

En réponse à vos questions au sujet de mon avis sur la répartition des fonds pour la protection des levées de l'Etat, je dois vous dire que je ne vois d'autre base acceptable que la population comme juste et équitable, que la longueur des levées de chaque paroisse. Quant aux personnes qui doivent dépenser les fonds, je n'en vois pas d'autres auxquelles on puisse les confier que les membres des jurys de police qui, par la loi, sont chargés de ce devoir.

Il est vrai que les besoins immédiats des diverses localités sont différents et que par exemple les levées sur le Mississippi sont généralement plus importantes que celles des autres cours d'eau.

Sur votre demande nous avions dressé un tableau de la longueur approximative des levées des diverses paroisses, ainsi que vous le verrez dans la liste ci-incluse qui, je l'espère, répondra à votre désir et vous servira à répartir équitablement les fonds dont vous pouvez disposer.

Il est pent être possible qu'il se produise une exception dans le 5me district de levées, au sujet des jurés de police desquels j'ai dit qu'ils étaient seuls autorisés à recevoir ces fonds.

Ce district qui comprend les paroisses East Carroll, Madison, Tensas et Concordia, sont dirigés par un Bureau de Commissaires qui constitue une organisation spéciale revêtue de pouvoirs plus nombreux et plus étendus que ceux de n'importe quel Bureau. Il accomplit déjà tout ce qui est en son pouvoir.

Respectueusement,
H. B. Richardson,
Ingénieur en Chef.

P. S.—Liste de la longueur des levées:

SUR LE MISSISSIPPI.

Paroisse Est Carroll (5me District de levées de la Louisiane)	60 milles
Paroisse Madison (5me District de Levées de la Louisiane)	50 ..
Paroisse Tensas (5me District de Levées de la Louisiane)	65 ..
Paroisse Concordia (5me District de Levées de la Louisiane)	68 ..
Paroisse Pointe Coupée (4me District de Levées)	55 ..
Paroisse Ouest Bâton Rouge (Même District de Levées)	45 ..
Paroisse Bâton Rouge (4me et 5me District de Levées)	55 ..
Paroisse Ascension (4me 3me et 2me District de Levées)	35 ..
Paroisse St-Jacques (3me et 2me District de Levées)	45 ..
Paroisse St-Jean Baptiste (3me et 1er Districts de Levées)	36 ..
Paroisse St-Charles (3me et 1er Dis. de Levées)	30 ..
Paroisse Jefferson (3me District de Levées)	30 ..
Paroisse St-Bernard (1er District de Levées)	15 ..
Paroisse Plaquemines (1er et 3me Districts de Levées)	120 ..

SUR LE BAYOU LAFOURCHE.

Paroisse Ascension (3me et 4me District de Levées)	10 milles
Paroisse Assomption (3me et 4me Districts de Levées)	45 ..
Paroisse Lafourche (3me et 4me Districts de Levées)	105 ..

SUR LA RIVIÈRE ATCHAFALAYA.

Paroisse Pointe Coupée (4me District de Levées)	20 milles
Paroisse Avoyelles (4me District de Levées)	10 ..
Paroisse St Landry (4me District de Levées)	15 ..

SUR LE BAYOU DES GLAISES.

Paroisse Avoyelles (4me District de Levées)	15 milles

SUR LA RIVIÈRE ROUGE.

Paroisse Caddo (5me District de Caddo)	30 milles
Paroisse Bossier (5me District de Caddo)	30 ..
Paroisse Rapides (5me District de Natchitoches)	25 ..
Paroisse Avoyelles	5 ..
Total	1,000 milles

Chute.—Hier, à 3 heures P. M., tandis qu'un tombereau de la ville passait chargé de terre rue de Chartres, un gamin de 13 ans, Manuel Soares, qui était assis près du conducteur a été jeté à terre par une violente secousse et les roues lui ont passé sur le corps. Il n'a toutefois été que légèrement blessé. Le conducteur, effrayé, a pris aussitôt la fuite. L'enfant a été ramené chez lui.

Ivresse.—Dimanche à 6 heures du soir, Nich. Brandt qui était ivre, a attaqué Nick Lackman avec un couteau de table et la blessé au front.

Comité de police.—Le Comité de police s'est réuni hier soir et les offres suivantes lui ont été soumises pour la location des marchés:

J. Trisconi, $181,310 par an.
M. L. Hughes, $540,000 pour 3 ans, soit $183,300 par an.
J. T. Ayoott, $181,500 par an.
Thos. H. Handy, $183,100 par an.
Wm Gomez et Co., $183,333 35 par an.
Chas. J. Bobst et Co., $180,054.

Chaque offre était accompagnée d'un chèque de $5,000.

Offre pour le nivage de la rue Gravier, de Baronne à Dryades, Rosetta Gravel Co., $1 50 par yarde carrée.

Nettoyage du canal Melpomène, Louisiana Swamp Land and Claim Co., $9.999 50; J. J. Keegan, $14.300.

Pas d'offres pour la destruction des chiens errants.

Le Maire et la Crescent City Rlé. Co.—Le *Gén.* Behan a écrit hier au Maire pour lui annoncer que la Compagnie s'engage à empêcher toute litigation pouvant résulter de la signature de l'ordonnance lui donnant le droit de réunir les lignes Annonciation et Colyaée par la rue Erato. Le maire signera l'ordonnance.

La Loterie, le Maire, le Gouverneur et le révérend Carradine.

Nous regrettons que la réponse du maire de la Nlle-Orléans au Rév. Carradine et celle de M. Dauphin, président de la compagnie de Loterie, à Son Excellence le gouverneur Nicholls, ne nous aient point été communiquées samedi soir en même temps qu'aux autres journaux.

M. Carradine ayant jugé à propos de tancer vertement le maire au sujet de son acceptation de l'offrande de la compagnie de Loterie destinée à protéger la Nlle-Orléans contre les périls de l'inondation, M. Shakespeare a profité de l'occasion pour expliquer les motifs qui l'avaient inspiré. Le ministre méthodiste, obéissant à des scrupules religieux que nous ne sommes pas appelés à apprécier, lui avait écrit ceci:

Nouvelle-Orléans, 17 mars.

M. H. Shakespeare

Je vois que vous avez accepté de la Compagnie de Loterie de la Louisiane $50.000 pour protéger notre ville contre l'inondation.

Permettez-moi, monsieur, de vous demander, à vous dont l'intégrité sont reconnues, plusieurs questions.

D'abord ne voyez vous pas le mal infini qui nous sera fait aux yeux de nombre de nos voisins, en notre nom, une donation d'une institution de jeu?

Ensuite ne voyez vous pas le grand avantage que va donner à la loterie l'acceptation de son offre dans la lutte que nous allons soutenir pour nous débarrasser de sa présence?

Enfin la ville est sale, si pauvre et si dépourvue de moyens naturels qu'elle pourrait à une institution de jeu dont nous avons honte de nous sauver de la situation présente?

Je crois que vous ne pas qu'on devrait d'abord faire appel à la vertu et à la fierté de nos citoyens dans un mass-meeting auquel aient l'occasion de refuser avant que vous l'acceptiez, la donation d'une institution condamnée par notre population et le pays tout entier?

A part des 21 églises méthodistes de notre ville, je pourrais nommer trente personnes d'éducation d'un demi qui est convaincu une corruption absolue de nos électeurs et qui nous vaudra une désastreuse lutte pour l'acceptation.

Respectueusement,
B. Carradine.

Le maire lui a répondu en relevant chacune des imputations ci dessus. Je n'ai pas vu, dit il, le "mal infini" que je faisais en acceptant une offrande d'une "institution de jeu." Si l'on s'arrêtait à de pareilles considérations, que deviendraient les œuvres de bienfaisance et où s'arrêteraient les envahissements du vice et du crime près de la pauvreté et de la misère? Que dirait-on aujourd'hui les orphelins, les infirmes? Sommes nous même, ici, à la Nouvelle-Orléans, en mesure de loger ailleurs que dans une ignoble prison nombre de malheureux frappés de démence? La charité publique peut-elle les accueillir? Ignore-t-on la pénurie du trésor municipal? Ceux qui ont les moyens doivent en aide aux affligés sont précisément les hommes que vous stigmatiser

Si ce ne sont pas là précisément les termes dont s'est servis le maire, c'est le sens exact de ses paroles.

M. Shakespeare ne voit pas en quoi l'offrande de la Compagnie de Loterie peut favoriser les projets futurs de celle-ci. Il l'a acceptée comme il eut accepté toute autre offre de secours. En cela il n'a fait le sacrifice d'aucun principe; on ne lui a pas d'ailleurs demandé. Les actionnaires de la Compagnie de Loterie sont tous de riches propriétaires dont la fortune serait menacée par l'inondation. S'ils veulent nous aider à conjurer le péril commun, je ne vois pas le droit, pour les raisonnable vous alléguez, de priver d'un si grand bienfait une ville de 250 000 âmes. Il n'en est pas de même sont confités. Il y aura lutte, pour le renouvellement de la charte de la Compagnie, entre celle-ci et les adversaires de la Loterie, mais l'offre d'un secours n'affecte en rien la position des parties en présence. On connaît mes vues personnelles qui ne sont pas favorables à la Compagnie, quoi que les raisons dont je m'inspire ne soient pas exactement les vôtres.

M. Carradine demande si la ville est aussi pauvre et aussi privée de tout secours de moralité que pour permettre à une "institution de jeu" de venir à son secours? Ne pouvons nous pas, sans appeler pour la Nouvelle Orléans, de la protéger et de la sauver dans la circonstance présente. Le maire répond que la ville est en effet si pauvre qu'il est obligé de payer de sa poche pour les travaux exécutés sur la levée. Ces travaux protestations sentimentales de dévouement, il ne nous est venu d'offre d'aide matérielle que de la Compagnie de Loterie, et je dois, en ma qualité officielle, accueillir, en vue de l'intérêt public, toute offrande d'argent, de matériaux ou de travail qui me sera faite. Si d'autres secours que nous attendons vainement nous parvenaient, la somme offerte par la Loterie serait réduite proportionnellement. Mais je crains que l'imondation n'attende pas le *mass meeting* que propose M. Carradine et les secours d'argent que nous adressent les souscripteurs inconnus. En acceptant l'offrande de la Loterie, je ne lie en aucune façon la population vis-à-vis de celle-ci. J'ai simplement obéi à ce que je croyais un devoir et à ce que les dictait ma conscience. Après cela, il est loisible à chacun de m'approuver ou de me blâmer.

Nous le répétons, ce ne sont pas là les termes précis qu'a employés le maire, mais nous ne nous sommes nullement écartés de la teneur de sa réponse. Voyant après les autres journaux, nous n'avons pas cru devoir la traduire littéralement.

D'une autre part, M. Dauphin, après le rejet de l'offre de la compagnie de Loterie par le Gouverneur, a adressé au premier magistrat de l'Etat une lettre respectueuse dans laquelle, après avoir reconnu le droit qu'a Son Excellence, dans la circonstance présente, d'agir en toute liberté, il lui fait observer que la Compagnie de Loterie est une institution reconnue et sanctionnée par la Constitution et la loi, et qu'elle est, dès lors, autorisée à exprimer ses sympathies pour une population éprouvée et à offrir son aide pour la protéger contre un redoutable fléau. Sous ce rapport, elle se considère sur le même pied que le Cotton Exchange, le Board of Trade et le Gouverneur de la Louisiane lui-même. Quant aux vues intéressées qu'on lui prête, personne n'a le droit de les lui attribuer. Son offre lui a été dictée par le sentiment du péril où est placé l'Etat entier. Il serait peu flatteur pour les citoyens de la Louisiane de supposer qu'ils se laissaient influencer, dans l'attitude qu'ils prendront plus tard vis-à-vis de la compagnie, par une offrande, qui n'a rien à démêler avec les questions de principe.

M. Dauphin donne à entendre à la fin de sa lettre que l'offrande refusée par le Gouverneur sera faite aux autorités locales des districts menacés par l'inondation.

Et voilà.

Notre opinion personnelle, qui sera, croyons nous, celle des gens pratiques, peut se résumer en deux mots: "L'homme qui se noie doit saisir la perche qu'on lui tend."

Un fanatique en verve a dit autrefois en France: "Périssent les colonies plutôt qu'un principe!" C'était peut-être fort chevaleresque, mais ce n'était pas sensé! Nous ne nous sentirons, nous, jamais la force de nous écrier: "Périsse la Louisiane plutôt que d'accepter l'offrande de la Compagnie de Loterie!"

A bon entendeur, salut. Le Bureau des Ingénieurs s'est empressé de se substituer au Gouverneur pour recevoir l'offrande de la Loterie. Dimanche, M. A. W. Crandell a adressé la lettre suivante à M. Dauphin:

Nlle-Orléans, 16 mars 1890.

M. A. Dauphin, président de la Compagnie de Loterie de la Louisiane, Nlle-Orléans.

Cher monsieur,

Je vois dans les journaux de ce matin que le Gouverneur a refusé la donation de $100,000 offerte par votre Compagnie pour la protection des levées de la Louisiane.

Profondément ému à la pensée des terribles désastres qui menacent notre population, je crois pouvoir conseiller respectueusement à votre Compagnie d'offrir directement au peuple le secours que vous adressiez à l'Exécutif.

Après m'être consulté avec le major H. B. Richardson, ingénieur en chef de la Louisiane, je vous engage, si vous m'approuvez, à répartir le fonds de secours de la manière suivante:

Au 5e district de levées	$27,000
Au 4e district de levées—	
Iberville	8,250
Lafourche	15,750
Assomption	6,750
Pointe Coupée	8,250
Ouest Bâton Rouge	7,050
Est Bâton Rouge	2,100
Ascension	1,500
Au 2e district de levées—	
St Jacques	6,750
Au 3e district de levées—	
Jefferson	4,500
St-Charles	4,500
St-Jean Baptiste	4,500

Veuillez, monsieur, agréer l'assurance de ma haute considération.

A. W. Crandell.

Voici la réponse de M. Dauphin:

Bureau de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 16 mars 1890.

M. A. W. Crandell.

Cher monsieur,—J'ai reçu votre lettre de cette date. A une réunion spéciale du Conseil de Direction, tenue ce jour, en vue de la gravité des circonstances, j'ai reçu l'ordre de vous répondre que votre suggestion a été adoptée à l'unanimité. Tout en vous transmettant les remerciements de la Direction pour votre intervention opportune, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la Direction consent à ce que vous vous mettiez immédiatement en rapport avec les fonctionnaires de levées dans chaque paroisse, pour leur faire part du partage de fonds établi dans votre lettre.

Bien à vous respectueusement,

M. A. Dauphin,
Président de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les directeurs des travaux de levées dans les paroisses ont déjà adressé à la Nouvelle Orléans de nombreuses dépêches pour recevoir leur part des $100,000 données par la Loterie. Le seul qui pouvait réaliter de l'attitude prise par le Gouverneur est donc conjuré, et nous nous en félicitons bien sincèrement. L'argent dont nous avions un si grand besoin sera bientôt entre les mains des citoyens qui, sans abdiquer leur libre arbitre, sans sacrifier leurs convictions sur les questions de principes, et tout en restant parfaitement indépendants vis-à vis de la compagnie de Loterie, sauront en faire un bienfaisant usage.

On le voit, tout est bien qui finit bien Il ne sera pas dit maintenant que la Louisiane n'aura pas combattu le fléau de l'inondation, faute d'argent.

Et les travaux de défense, encouragé par l'honorable maire de la Nlle-Orléans répondant à sa lettre, a cru devoir lui adresser une réplique, que le *Times-Democrat* a publiée hier matin. C'est une homélie qu'il n'a pas eu place ici. En présence du péril, l'action doit se substituer au prone.

DÉPÊCHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Le nouveau Cabinet français.

Paris, 16 mars.—Le nouveau Cabinet est composé comme suit:

Président du Conseil et ministre de la guerre—M. de Freycinet.

Ministre des affaires étrangères—M. Ribot.

Ministre de l'intérie